

Berne, janvier 2024 / chu
240124_vis_workshop_résumé

Compte rendu de l'atelier sur les visites d'établissements du 24 janvier 2024

À ce propos, nous souhaitons revenir brièvement sur certains **points** :

- **Les visites d'établissements ne sont pas des outils de contrôle, mais visent à garantir la qualité de la formation postgraduée** : elles sont conçues et réalisées avec respect dans le but de soutenir et aider les établissements de formation dans la réalisation de leur mission.
- **Les questionnaires de visite** : les médecins en formation doivent pouvoir remplir le questionnaire sans influence extérieure (à vérifier lors de la visite). Il pourrait être utile de leur expliquer la raison d'être du questionnaire.
- **Formation théorique structurée** : il n'est pas toujours facile d'instaurer 4h de formation théorique structurée dans certaines disciplines spécialisées. Au moment de l'évaluation, il convient donc de faire preuve de compréhension et de pragmatisme surtout si la volonté de dispenser une formation postgraduée de bonne qualité est manifeste.
- **Le financement de la formation postgraduée structurée** : Les équipes de visite doivent se renseigner, en particulier au niveau des directions hospitalières, que le montant garanti par la convention sur le financement de la formation médicale postgrade (CFFP) est bien alloué à la formation postgraduée structurée.